



CHARTRE DU WILSON CLUB

Quelle que soit leur taille et leur secteur d'activité, toutes les entreprises, leurs dirigeants, les indépendants, ont des problématiques communes.

Objectifs :

Le Wilson Club est porté par la société Wilson & Co, représentée par Edwige Rossy. Son ambition est de :

- Favoriser l'expression, les rencontres et les partages d'expériences entre les entrepreneurs, autoentrepreneurs et entreprises membres du club,
- Accompagner les entrepreneurs dans le développement de leurs compétences quant à la gestion de leur entreprise, de leurs projets de développement sur des thématiques précises,
- Donner l'opportunité de se former, de s'informer sur des sujets divers et variés utiles à la gestion de son entreprise à des prix accessibles.

1) Engagements réciproques

Le club s'engage à :

- Proposer des formations clés en main portées par un organisme de formation,
- Faire intervenir des intervenants de qualité,
- Favoriser le partage d'expérience entre membres,
- Véhiculer ses valeurs aux adhérents.

Chaque membre s'engage à :

- Payer son adhésion au club,
- Participer aux événements du Club organisés pendant l'année,
- Accueillir tout nouveau membre pour lui transmettre la philosophie et les valeurs du Club,
- Informer le Club de sa participation ou de son absence à une réunion ou un événement initié par le Club,
- Partager et échanger, Être force de proposition.



2) Fonctionnement du Club

L'adhésion au club nécessite de compléter un bulletin d'adhésion joint à la présente charte.

Afin de s'adapter à tous les emplois du temps, le Wilson Club se réunit entre 1 et 2 fois par mois autour de différents thèmes d'animation et sous différents formats :

- Petits déjeuners forum,
- Conférences,
- Formations,
- Apéro...

3) Cotisation des adhérents

Pour la première année le montant de la cotisation annuelle est fixé à 100€.

La période de cotisation s'entend par année civile. Toute cotisation non acquittée entraînera la démission d'office de l'adhérent dont il s'agit ainsi que l'annulation des avantages y afférents et notamment des tarifications privilégiées aux différents événements.

Toute cotisation est due au jour de l'adhésion sans prorata temporis. Toute cotisation versée est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année, quel que soit le motif avancé.

Dans un lieu de rencontre privilégié, nous vous invitons à partager nos valeurs

Audace, Vision, Engagement, Partage et Convivialité.

FULL SUPPORT
JUST FOR YOU.*

11 rue de l'Hôtel des Postes 06000 Nice
Pour toute demande d'adhésion :
clubwilson@fiduciaire-wilson.com